



RÈGLEMENTS GROUPES RÉCRÉATIFS

TENUE VESTIMENTAIRE

Sur le site internet de l'École de Danse St-Bruno de Laval, une liste est disponible concernant la tenue vestimentaire exigée dans la colonne : Babillard : Documents importants.

1. Pour chaque cours, l'élève devra avoir sa tenue complète (identifiée à son nom).
2. Veuillez vous assurer que tout le matériel et la tenue sont conformes. Aucune exception ne sera tolérée.
3. En tout temps, l'élève devra avoir les cheveux attachés, n'avoir aucun bijou ou accessoire.
4. Les souliers de course doivent avoir des lacets ou velcros afin de procurer un bon support pour le pied et doivent avoir une semelle qui ne fait pas de marques au sol.
5. Seuls les vêtements de l'École de Danse seront tolérés par-dessus la tenue de cours. Cette vente de vêtements est un moyen de financement de l'École de Danse pour les spectacles de fin d'année. Veuillez prendre note qu'aucun achat n'est obligatoire.

EN CLASSE

6. Aucune nourriture, gomme, etc. dans le local.
7. Aucun parent ou ami n'est admis dans le bâtiment.
8. Tous les cours de l'École de Danse sont enseignés en français.

ABSENCES

9. Un maximum de cinq (5) absences seront tolérées. À la sixième absence, le danseur pourra poursuivre les cours mais ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année. Nous voulons offrir un spectacle de qualité supérieure et les absences peuvent nuire à la création de la chorégraphie.
 - Pour les groupes de 2-3, il n'y a aucune limite d'absence. Toutefois, la présence régulière est fortement favorisée pour assurer un bon développement.
 - Pour les groupes adultes, à partir de la huitième absence, le danseur sera rencontré afin d'évaluer son évolution dans l'apprentissage de la chorégraphie et de s'assurer que cela ne nuit pas au reste du groupe.
10. L'élève blessé qui n'est pas apte à participer au cours est invité à y assister en observation.
11. Pour les absences prévues, s'il est possible, signalez celles-ci en personne aux professeurs de l'École de Danse ou par courriel à ecoledanse@loisirsstbrunodelaval.com.
12. L'élève doit être PONCTUEL.

13. À la fin du cours, un parent doit être présent pour accueillir son enfant. Il y aura 5.00 \$ de frais chargé au parent pour chaque tranche de 10 minutes de retard de celui-ci.

DIVERS

14. Il peut arriver, pour un motif sérieux, qu'un cours soit déplacé. Si cette situation se produit, vous serez informés en temps et lieu.
15. Une boîte d'objets perdus est placée à l'entrée de l'école. Elle est vidée 4 fois par année et envoyée à une œuvre de charité.
16. Pour toutes questions durant l'année, contactez via le courriel : ecoledanse@loisirsstbrunodelaval.com.
17. Les informations et communiqués seront affichés sur nos réseaux sociaux : Facebook et Instagram ou par courriel.
18. La pratique générale qui se déroule la semaine du spectacle est **obligatoire** pour tous les élèves.

COSTUME DE SPECTACLE

Les costumes de spectacle de fin d'année sont faits soit sur mesure par les couturières de l'École de Danse, soit par achat.

Un communiqué vous sera également remis indiquant le prix du costume.

2-8 ans: maximum de 65 \$ par costume
Cours de 9 ans et + : maximum de 75 \$ par costume
Ballet 9 ans et +: maximum de 85 \$ par costume
Adulte : maximum de 75 \$ par costume

19. Il n'y aura aucun remboursement pour aucune raison.
20. Aucun reçu ne sera fourni.
21. Une feuille sera remise concernant le matériel nécessaire à se procurer pour les photos et le spectacle.
22. Si l'achat de bas collants est nécessaire. Ce montant n'est pas inclus dans le prix des costumes. Les collants devront être achetés à l'École de Danse ou à la Maison de l'artiste Claude.

Le paiement total de cours pour les groupes-écoles devra être reçu au plus tard au premier cours.

Le paiement peut être fait au moment de l'inscription par carte bancaire: VISA ou MASTERCARD

Si le paiement est fait par chèque, faire celui-ci au nom : LOISIRS ST-BRUNO DE LAVAL.

Politique d'annulation ou de remboursement

Un remboursement équivalent au coût de l'activité* sera accordé seulement si cette activité est annulée par les Loisirs St-Bruno de Laval, ou si le participant annule son inscription avant la première séance de l'activité.

Le participant doit faire sa demande d'annulation par courriel à ecoledanse@loisirsstbrunodelaval.com.

Si la demande d'annulation est envoyée après le début de la première séance de l'activité, le participant devra payer ces deux (2) montants :

- Le coût des séances de cours ** déjà suivis ;
- Une pénalité qui correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des séances ** qui n'ont pas été suivies.

Les Loisirs St-Bruno de Laval se réservent le droit d'émettre un crédit au dossier du participant pour tout remboursement de moins de 10\$.

La politique de remboursement s'applique intégralement pour des cas de COVID-19.

Veuillez noter que les frais pour les non-résidents ne sont pas remboursables.

Cette politique est conforme aux exigences de l'Office de la protection au consommateur

(<https://www.opc.gouv.qc.ca/consommateur/bien-service/cours-entrainement/cours/annulation-inscription/>)

*coût de l'activité: coût réel payé par le membre pour l'activité, après tout rabais ou crédit appliqué, le cas échéant.

**coût d'une séance: coût de l'activité divisé par le nombre de séances prévues pour l'activité, arrondi au 50 cents supérieur.

*Dans le cas où un cours est annulé et qu'il n'y a pas possibilité de reprise, un montant équivalent à 1 cours sera mis en crédit au compte des membres inscrits. Advenant qu'un événement hors de notre contrôle survient (telle qu'une tempête météorologique) le cours ne sera ni remis ni crédité.

RESPECT DES RÈGLES DE L'ÉCOLE DE DANSE

Le respect et la politesse sont primordiaux autant entre les élèves qu'envers les professeurs et la direction.

Assurez-vous d'inscrire le danseur dans le bon groupe d'âge et niveau. L'école de danse se réserve le droit de changer de groupe les danseurs mal classés.

Advenant qu'une clause soit non respectée, l'École de Danse se réserve le droit d'expulser un élève, et ce, sans remboursement peu importe le temps de l'année.

Veuillez prendre note :

Tout élève de l'école de danse peut être filmé ou photographié durant l'année pour le spectacle de fin d'année et /ou à des fins publicitaires de l'école de danse.

Merci et bonne saison de danse à tous!

L'équipe de l'école de danse St-Bruno de Laval